

BIMESTRIEL
Mars - Avril 2022





Le Journal Locataires

DOSSIER <

Charte m2A Habitat Qualité de service

ACTUALITÉ <

100 ans de l'Office : la période 1970 - 1990 P.3

QUARTIERS <

Une fresque colorée à Richwiller P.8

ACTUALITÉ <

Incendie : les bons réflexes P.10



Fabienne Zeller
Présidente de m2A Habitat
1ère adjointe au maire de Pfastatt
Conseillère d'Alsace

Le printemps est déjà bien installé, et notre traditionnelle opération « Mon quartier en fleurs » est de retour pour récompenser les passionnés de jardinage.

Petit à petit, les actions de proximité reprennent et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver lors des fêtes de quartiers. C'est le quartier Drouot qui ouvre le bal cette année. Rendez-vous en page 9 pour en savoir plus.

La satisfaction de nos locataires est le cœur même de l'existence de m2A Habitat. La Charte Qualité de Service met en lumière nos 20 engagements pour vous garantir satisfaction et tranquillité au quotidien. À découvrir en pages 6 et 7.

En septembre 2022, l'Office fêtera son 100ème anniversaire ! Des actions de proximité sont prévues pour vous faire vivre une année mémorable. À Richwiller, une fresque colorée a été réalisée par nos artistes partenaires et des locataires. Découvrez-la en page 8.

Et pour continuer la série sur l'histoire de l'Office, je vous invite à découvrir la période de 1970 à 1990.

Très bonne lecture !



Dans vos agendas



Fête de Quartier

Drouot ouvre le bal, sur le thème de la kermesse.

> Plus d'infos en page 9



La Fête des Voisins

Se retrouver, le temps d'un repas, ou simplement pour échanger au cœur de son quartier.

> Si vous organisez une fête des voisins, n'hésitez pas à nous en faire part en écrivant à communication@m2a-habitat.fr.



La Journée Citoyenne

Améliorer le cadre de vie tout en tissant des liens avec ses voisins.

> Si vous organisez des activités dans votre quartier, dites-le-nous en envoyant un mail à communication@m2a-habitat.fr.

> Plus d'infos auprès de votre mairie ou sur le site internet www.journeecitoyenne.fr.



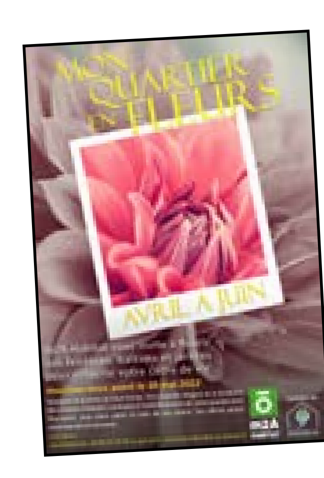
Le Collectif Random/Les Passeurs célèbre le Nouveau Drouot

Un spectacle, une exposition, un moment théâtral, un repas avec les habitants pour célébrer le Nouveau Drouot.

> Plus d'infos sur la page Facebook lespasseurs.cie.

> Mon Quartier en Fleurs édition 2022

C'est parti !



Le printemps est enfin de retour apportant avec lui son lot de belles surprises comme le soleil, les barbecues et les fleurs ! Nous allons enfin retrouver les plaisirs du jardinage : planter, arroser… Vous qui aimez embellir votre cadre de vie, nous souhaitons vous récompenser !

Rejoignez les quartiers Haut-Poirier, les Cerisiers à Rixheim ou encore l'Eco Quartier Wagner et faites-nous découvrir votre savoir-faire pour fleurir votre cadre de vie ! Nous avons hâte de découvrir vos plantations !

Inscription au 03 89 36 28 40 ou par mail à communication@m2a-habitat.fr avant le 31 mai 2022.

100 ans m2A HABITAT

1970-1990 : la requalification du patrimoine

1970 — L'Office s'implante pour la première fois en dehors de Mulhouse : 24 logements rue des Lilas à Brunstatt et 80 logements rue de la Verdure à Riedisheim. Parallèlement, un programme de résidence personnes âgées est réalisé à Rixheim et à Riedisheim.

1972 — L'Office compte **6 330 logements**.
À cette époque, en France, seulement 35 % du parc immobilier dispose du chauffage central, 51 % des logements ont l'eau chaude, et moins de la moitié des logements ont une baignoire ou une douche. Au début des années 80, la Ville prend conscience de l'état dégradé du patrimoine ancien et du faible niveau de confort des logements, et décide de s'appuyer sur l'Office pour relever le défi de la requalification de son patrimoine.

1978 — Reconstruction de 131 logements rue des Bains, Saint Michel, Zillisheim, qui seront terminés en 1981.

1980 — L'Office participe à la rénovation du centre historique de Mulhouse par la résorption de l'habitat insalubre.

1984 — L'Office lance ses premières réhabilitations, déjà menées en concertation avec les locataires.

1987 — L'Office inaugure une politique d'amélioration de l'habitat ancien en effectuant des opérations d'acquisition-amélioration dans les quartiers historiques. L'Office, en étroite collaboration avec la Ville de Mulhouse, achète des immeubles, les remet en état, y apporte le confort et les équipements indispensables pour les louer, contribuant ainsi à redonner vie aux quartiers en y maintenant la diversité des populations et des activités, tout en préservant leur âme.

1988 — L'Office compte **8 000 logements**.
Construction de la Résidence Les Trois Fontaines.

1989 — L'Office s'engage à rattraper son retard de réhabilitation à travers des opérations DSQ (Développement Social des Quartiers). Les quartiers Drouot et Wolf bénéficient de mises aux normes de confort, partiellement financées par la Ville : chauffage, salle de bains et rénovation du bâti.

Rendez-vous dans la prochaine édition du Journal des Locataires pour plus d'histoire !



> Rue des Lilas, Brunstatt



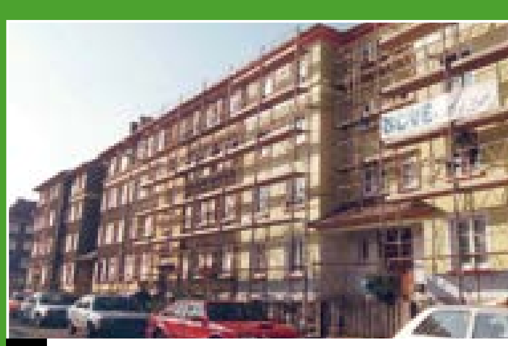
> Rue de la Verdure, Riedisheim



> Quartier Zillisheim



> Résidence Les Trois Fontaines



> Drouot pendant les travaux

> *Décompte de* charges et fluides

Au début du mois de juin, vous recevrez votre avis d'échéance du mois de mai. Comme chaque année il sera accompagné de votre décompte de charges et fluides. Nous vous rappelons que les accueils des agences de proximité sont toujours fermés au public. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de proposer des permanences. Mais pour chaque question, une solution existe.

Votre question concerne :

- *le règlement de vos charges ?* Contactez nos chargés de recouvrement pré-contentieux au

03 68 75 11 20

- *le montant de vos charges et la consommation de vos fluides ?* Prenez rendez-vous auprès de la celulle loyers et charges par email :

charges@m2a-habitat.fr

Vous pouvez également poser vos questions directement sur votre Espace Locataire et suivre le traitement de vos demandes, en vous connectant au site internet : locataires.m2a-habitat.fr ou en téléchargeant l'application mobile disponible gratuitement sur GooglePlay ou AppleStore.

Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre Espace Locataire, un numéro vert gratuit est à votre disposition : 0805 383 929.

SACHEZ-LE

Pour vos paiements, vous avez deux possibilités :



En espèce via EFICASH auprès des services de la Poste.

OU



Par carte bancaire sur votre espace locataire ou sur rendez-vous auprès du service pré-contentieux.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique de vos loyers :

> **votre décompte de charges et fluides est inférieur à 20 € :** le prélèvement du loyer de juin sera modifié automatiquement ;

> **votre décompte de charges et fluides est en votre faveur :** son montant sera directement déduit du (des) prochain(s) loyer(s).

La date limite de paiement de votre décompte de charges est fixée au 11 juillet 2022.

La visite annuelle

Comme chaque année, nous vous rappelons qu'une visite de contrôle de votre logement sera effectuée par les techniciens de m2A Habitat. Cette visite obligatoire permet de procéder aux éventuelles réparations qui dépendent de m2A Habitat mais également de contrôler l'ensemble des équipements de votre logement et de vérifier leur bon fonctionnement.

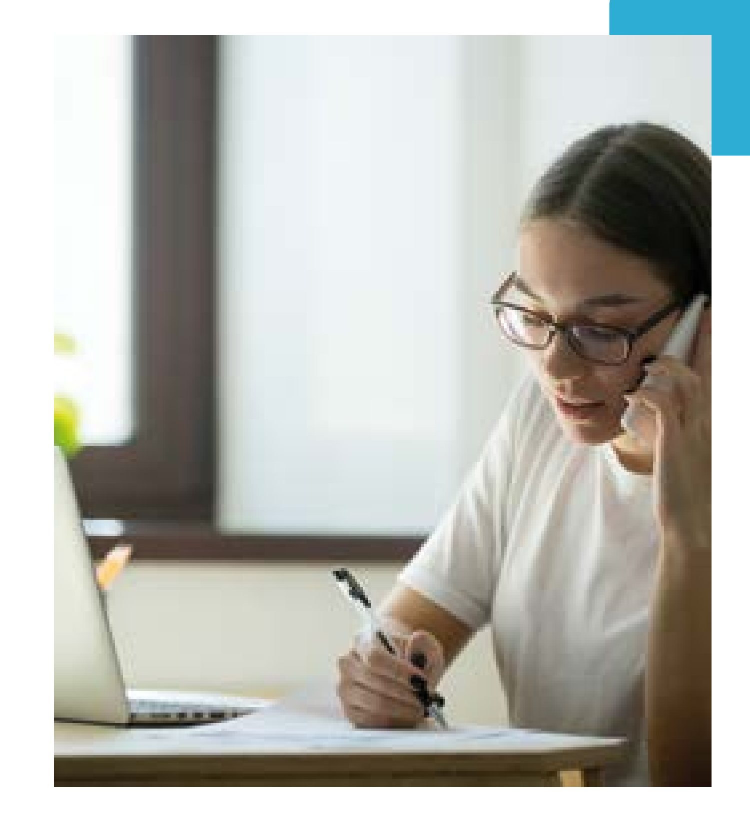
La date et le créneau horaire de votre visite annuelle vous sont communiqués en annexe de votre avis d'échéance.

Si vous n'êtes pas en mesure d'être présent ce jour-là, contactez votre agence de proximité dès que possible. Nous vous rappelons qu'il est indispensable de nous prévenir en cas d'indisponibilité sous peine de recevoir un avis de passage qui vous sera facturé 15 €.



> Un technicien viendra contrôler vos équipements

Un numéro unique *en cas de difficultés*



La vie peut parfois prendre un tournant inattendu et n'importe qui peut se retrouver dans une situation délicate.

Vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer ou vos charges ? Votre logement n'est plus adapté à votre situation financière ? Vous êtes endetté et craignez de perdre votre logement ?

Au sein du Service Recouvrement de m2A Habitat, la Cellule Pré-Contentieux met tout en œuvre pour comprendre cette situation et y remédier amiablement, plusieurs solutions pouvant être proposées aux locataires en difficultés.

Désormais, un numéro unique permet de contacter les Chargées de Recouvrement de la Cellule Pré-contentieux :

03 68 75 11 20

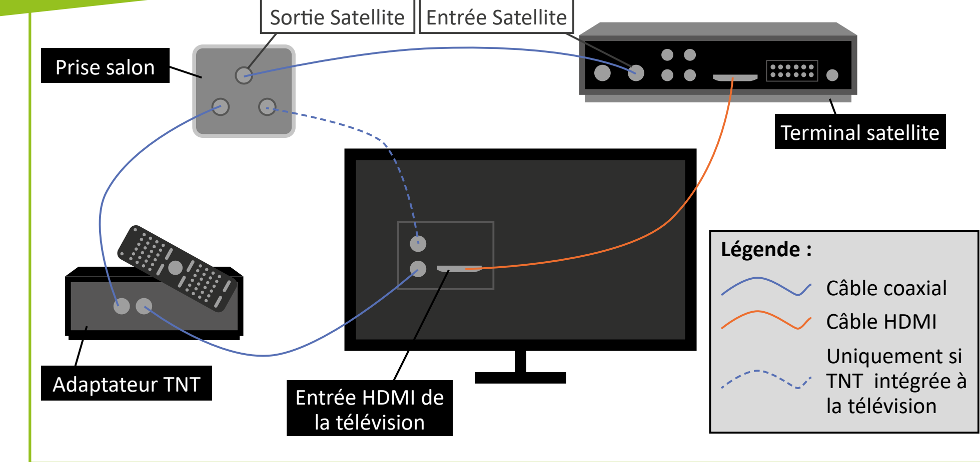
> du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 ;
> le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 14h45.

> Techni-Com Services pour vos chaînes TV

Vous venez d'emménager dans un appartement m2A Habitat qui bénéficie du service paraboles collectives et vous permet de recevoir **plus de 900 chaînes de télévision**.

Pour cela, vous devez simplement vous connecter à la prise murale de votre appartement en respectant les branchements.

Si vous rencontrez un quelconque problème lié à la parabole ou l'antenne hertzienne de votre résidence, nous vous invitons à suivre ces deux étapes :



> Schéma d'une installation conforme

1. Vérifier que les branchements sont identiques à ceux indiqués sur le schéma ci-dessus, et vérifier les réglages de la télévision.

2. Contacter Techni Com Services, service disponible 24h/24 et 7j/7.

0 805 38 58 33
Service et appel gratuits

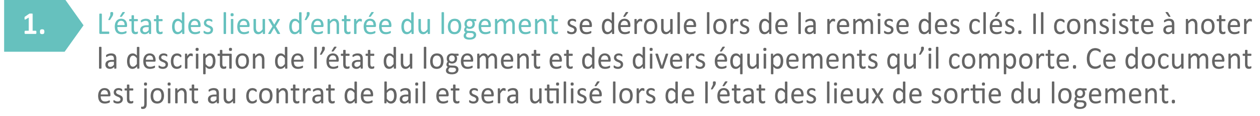


CHARTE M2A HABITAT

Qualité de service

Pendant toute la durée de votre bail, m2A Habitat s'engage à VOUS satisfaire avec des services de qualité, afin de vous garantir satisfaction et tranquillité dans votre logement. Notre charte qualité met en lumière 20 engagements regroupés en 5 thèmes pour que votre parcours locataire se déroule de la meilleure des façons.

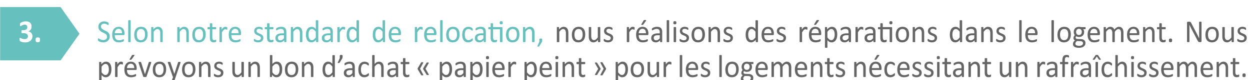
THÈME 1 : L'ENTRÉE DANS VOTRE LOGEMENT



1. L'état des lieux d'entrée du logement se déroule lors de la remise des clés. Il consiste à noter la description de l'état du logement et des divers équipements qu'il comporte. Ce document est joint au contrat de bail et sera utilisé lors de l'état des lieux de sortie du logement.



2. Nous contrôlons la propreté de votre logement et les équipements lors de l'état des lieux d'entrée. En cas de non-conformité à notre grille de contrôle de relocation, nous vous proposons une action correctrice.



3. Selon notre standard de relocation, nous réalisons des réparations dans le logement. Nous prévoyons un bon d'achat « papier peint » pour les logements nécessitant un rafraîchissement.

4. Nous recueillons votre avis dans le mois suivant votre emménagement et vous proposons un entretien de courtoisie dans les 2 mois suivant l'entrée.

THÈME 2 : VOTRE PARCOURS LOCATIF, VOTRE MOBILITÉ

5. Vous souhaitez quitter votre logement ? Nous vous proposons un « rendez-vous de visite-conseil » avant votre départ afin d'anticiper toutes vos démarches à réaliser et vous apporter des conseils.

6. Des documents « utiles » vous sont remis, lors de la visite conseil :
- « Vos démarches » pour faciliter vos nombreuses démarches administratives ;
- « Vos travaux » pour vous informer des coûts de remise en état à votre charge.

7. En cas de difficultés d'accessibilité pour des raisons de santé, nous organisons avec vous un « rendez-vous accessibilité » afin d'étudier votre situation locative et envisager une mobilité ou une adaptation de votre logement.

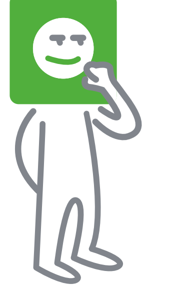
8. Si vous décidez de quitter notre parc locatif, nous recueillons votre avis à la sortie de votre logement et nous vous transmettons nos conseils et les dernières démarches à ne pas oublier.

THÈME 3 : LA PROPRETÉ GÉNÉRALE DES ESPACES COMMUNS ET DES ABORDS

9. Nous contrôlons aléatoirement la propreté de vos résidences, selon le planning et les fréquences de nettoyage des parties communes. Si la propreté des résidences n'est pas respectée, nous prenons les mesures correctives nécessaires sous 2 jours ouvrés (reprise du nettoyage, sensibilisation des occupants etc.).

10. m2A Habitat communique à tous les locataires le dispositif de contrôle des parties communes de leur résidence. Régulièrement, les halls sont inspectés et les résultats du contrôle sont affichés. avec la date de contrôle et le niveau de qualité du nettoyage.

11. m2A Habitat communique également auprès des locataires ne respectant pas la propreté des parties communes. Sur votre signalement à l'agence de proximité, le Gardien de votre immeuble peut réaliser un affichage du rappel des consignes de propreté. Des frais d'enlèvement d'encombrants sont applicables lorsque le responsable d'un dépôt sauvage est identifié.



THÈME 4 : LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE LA VIE SOCIALE

12. Le maintien de la tranquillité et le respect du voisinage font partie des obligations du locataire, au même titre que le respect du règlement intérieur. Sur votre signalement de troubles locatifs à l'Agence de proximité, le Gardien de votre immeuble ou l'un de nos Agents peut réaliser un affichage temporaire du rappel des consignes de respect du cadre de vie aux occupants.

13. Toute sollicitation concernant des demandes sur la vie sociale est enregistrée dans notre système informatique le jour de sa réception et fait l'objet d'un premier niveau de traitement sous 10 à 15 jours ouvrés.

14. Chaque année le locataire doit délivrer à m2A Habitat l'attestation d'assurance qui atteste que le logement est protégé. L'Office s'engage à faciliter ces démarches : déposer son attestation sur son espace locataire, ou dans la boîte aux lettres de son agence de proximité.

15. Votre bailleur communique régulièrement des informations utiles sur des sujets tels que votre loyer et vos charges : le relevé confiance, réalisation d'ateliers sur les charges etc.

THÈME 5 : L'OPTIMISATION DU TRAITEMENT DE VOS DEMANDES TECHNIQUES

16. Toute demande concernant des questions d'ordre technique est enregistrée dans notre système informatique le jour de sa réception et fait l'objet d'un premier niveau de traitement sous 4 à 15 jours ouvrés selon le type de demande.

17. Nous vous communiquons le numéro d'appel d'astreinte technique permettant de nous joindre quand nos bureaux sont fermés.

18. Vous êtes informés dès que possible par SMS d'une panne d'ascenseur ou de chauffage collectif, ainsi qu'au moment de la remise en service.

19. Pour tous travaux réalisés au sein de votre logement, nous recueillons votre avis dans les 2 mois.

20. Enfin, chaque prestataire est régulièrement évalué selon un standard fixé par m2A Habitat afin de vérifier le respect des délais des interventions et la conformité en lien à nos contrôles aléatoires de livraison ; etc.



Retrouvez l'intégralité de la charte qualité de service sur www.m2a-habitat.fr



RICHWILLER : une fresque colorée pour le Centenaire de m2A Habitat

Cette année notre Office fête ses 100 ans ! Une date anniversaire que nous voulons mémorable ! Un de nos crédos pour fêter ce bel âge : mettre de la couleur dans vos vies !

Nous avons imaginé de belles actions que nous voulons conviviales et toujours au service de nos locataires.

Une fresque a été réalisée par 3 artistes, Annick BUCHHEIT, Céline LACHKAR, nos partenaires artistiques historiques mais également Pierre FRAENKEL, connu pour ses œuvres de street art !

Cette œuvre, située au sein de notre résidence « Les jardins d'Huxelle » à Richwiller, se voulait participative et nous avons eu la joie d'accueillir des locataires lors des différents ateliers de peinture.

Nous avons rencontré deux d'entre eux, Monsieur et Madame HEITZ, qui ont pris un réel plaisir à participer à cette action. Ce couple de retraités dynamiques nous raconte leur expérience :

« Franchement, c'était génial ! Les artistes étaient supers sympas ! Nous avons vécu un moment de partage et d'apprentissage et nous sommes heureux de pouvoir reproduire ce que nous avons appris avec nos petits enfants ! Le temps n'était pas au rendez vous et c'est bien dommage car nous serions restés plus longtemps !

Un grand merci à l'équipe de m2A Habitat de nous avoir donné l'opportunité de vivre cette belle expérience, et aux artistes pour leur pédagogie et leur accueil, ils nous ont vraiment mis en confiance. Nous serions ravis de revivre cette expérience, mais avec le soleil cette fois ci ! »



> Monsieur et Madame HEITZ

Un grand merci à vous, Monsieur et Madame HEITZ, pour votre participation et votre bonne humeur ! Et d'autres surprises se préparent, restez attentifs !



Fêtes de quartiers
Drouot ouvre le bal !

Après une longue période d'arrêt des festivités, les événements de convivialité vont pouvoir reprendre pour notre plus grand plaisir.

Cette année, le quartier Drouot donne le départ avec une Fête de quartier sur le thème de la kermesse !

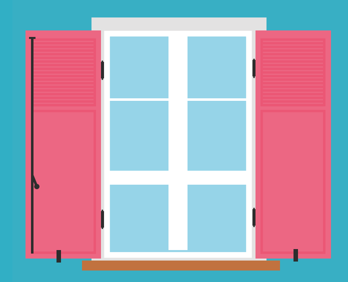
Petits et grands pourront se divertir autour de nombreuses animations. Les enfants seront à nouveau à l'honneur avec un atelier tout spécialement conçu pour eux.

Une tombola gratuite sera également organisée et de nombreux cadeaux seront à gagner !



Rendez-vous le dimanche 15 mai 2022, à partir de 11h, Place Hauger à Drouot

> *Stop aux volets qui claquent !*



Les volets en bois de certains appartements sont maintenus par des têtes bergères. **Afin d'éviter toutes nuisances sonores le jour ou la nuit, et tout problème de sécurité, nous insistons sur l'importance de bien utiliser ces têtes bergères pour coincer les volets.**

La météo venteuse de ces dernières semaines a malheureusement causé des dégâts importants : à force de claquer, les gonds des volets cèdent, ce qui provoque la chute du volet. Cela peut s'avérer dangereux, et occasionne des frais de réparation considérables qui pourraient facilement être évités.

> MIROIR

Des temps de rencontres pour lutter contre l'isolement
Quartier Zillisheim et rue du Manège

Le Centre Socio-Culturel Porte du Miroir a mis en place, depuis début mars, des moments de rencontres au sein des halls d'entrée des immeubles de m2A Habitat. Ces rendez-vous ont pour objectif de maintenir et développer le lien de confiance entre les habitants et les professionnels, et de lutter contre l'isolement du plus grand nombre qui s'est malheureusement accentué en raison de la crise sanitaire.

Prochaines rencontres :
- > mai : vendredi 27 (9h30-11h) ;
- > octobre : jeudi 6 (13h30-15h), vendredi 28 (9h30-11h) ;
- > novembre : jeudi 3 (13h30-15h), vendredi 25 (9h30-11h) ;
- > décembre : jeudi 1 (13h30-15h), vendredi 30 (9h30-11h).





> Incendie
Les bons réflexes

> Sinistre du 27 rue de Toulouse à Mulhouse

Pour prévenir les incendies, respectez le règlement intérieur !

Au mois de février dernier, un incendie a eu lieu dans les parties communes de l'immeuble situé au 27 rue de Toulouse à Mulhouse. En cause, un mégot de cigarette jeté sur un tas de détritus.

Cet incident aurait pu causer un sinistre bien plus important, c'est pourquoi nous vous rappelons qu'**il est interdit** :

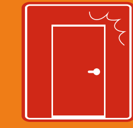
- d'entreposer des encombrants, des meubles, des bouteilles de gaz et plus généralement tous produits inflammables dans les parties communes ;
- d'utiliser les caves comme garage en y stockant des engins à moteur (scooter, moto, etc.) ;
- d'utiliser des poêles à pétrole dans les logements ou un barbecue sur une terrasse ou un balcon ;
- d'encombrer l'accès aux dispositifs collectifs de sécurité incendie (portes palières, trappes de désenfumage, extincteurs, issues de secours, etc.).

En cas d'absence prolongée (de plus de 3 semaines), fermez les robinets d'arrêt des équipements (gaz) afin de se prémunir de toute fuite.

Veillez à vérifier le bon fonctionnement de votre détecteur de fumée, vous êtes responsable de son entretien.

Si un incendie se déclare dans votre logement ou à un étage supérieur et qu'il n'y a pas de fumées dans l'escalier :


Évacuez les lieux (risque d'intoxication par les gaz) et n'utilisez pas l'ascenseur.


Fermez la porte de la pièce où se situe le feu, ainsi que la porte d'entrée, sans la verrouiller.



Dehors, appelez les services de secours : composez le 18 (pompiers) ou le 112 (numéro unique d'urgence européen).


Prévenez vos voisins depuis l'extérieur en évitant la panique.

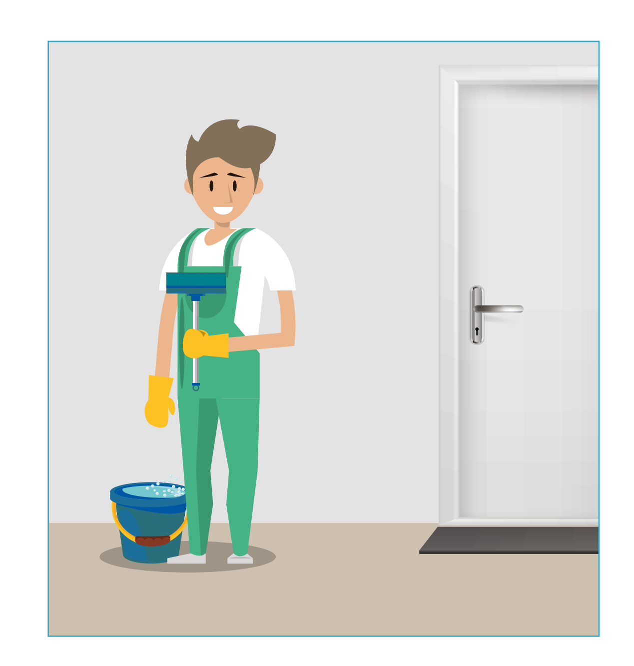
Si un incendie se déclare à votre étage ou à un étage inférieur :


Restez chez vous, fermez les portes et mettez des linges humides en bas des portes.


En cas de fumée dans la pièce, l'air frais est près du sol, baissez-vous et appliquez un linge humide sur la bouche et le nez.


Signalez-vous aux services de secours en restant derrière la vitre, sans ouvrir la fenêtre pour éviter tout appel d'air.

Le tour de nettoyage, ça se respecte !

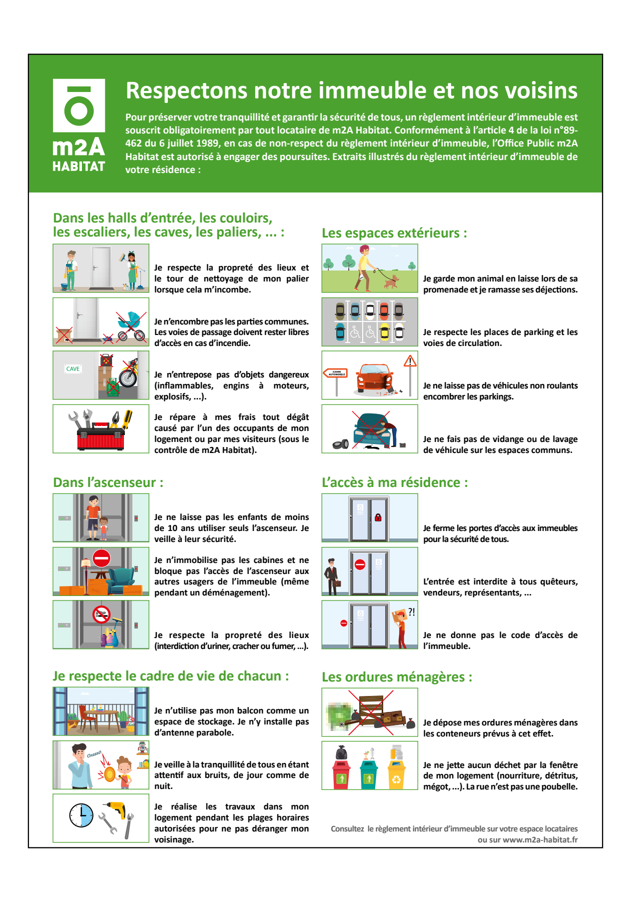


Dans certaines résidences, le nettoyage des communs doit être réalisé par les locataires eux-mêmes.

Dans ce cas, chaque locataire de l'immeuble doit effectuer ce nettoyage à tour de rôle. Le gardien dispose alors **une affiche dans le hall de l'immeuble, ou à chaque étage**, afin que tous les locataires sachent à quel moment ils doivent se charger du nettoyage des parties communes.

m2A Habitat accorde une grande importance au bien-être de ses locataires, et cela passe en grande partie par la propreté des lieux. C'est pour cette raison que, pour le bien de tous, l'Office incite tous ses locataires à respecter le tour de nettoyage qui leur est attribué et les remercie pour leur implication.

> Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre gardien ou votre Agence de Proximité.



m2A HABITAT

Respectons notre immeuble et nos voisins

Pour préserver votre tranquillité et garantir la sécurité de tous, un règlement intérieur d'immeuble est souscrit obligatoirement par tout locataire de m2A Habitat. Conformément à l'article 4 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, en cas de non-respect du règlement intérieur d'immeuble, l'Office Public m2A Habitat est autorisé à engager des poursuites. Extraits illustrés du règlement intérieur d'immeuble de votre résidence :

Dans les halls d'entrée, les couloirs, les escaliers, les caves, les paliers, ... :

- Je respecte la propreté des lieux et le tour de nettoyage de mon palier lorsque cela m'incombe.
- Je n'encombre pas les parties communes. Les voies de passage doivent rester libres d'accès en cas d'incendie.
- Je n'entrepose pas d'objets dangereux (inflammables, engins à moteurs, explosifs, ...).
- Je répare à mes frais tout dégât causé par l'un des occupants de mon logement ou par mes visiteurs (sous le contrôle de m2A Habitat).

Les espaces extérieurs :

- Je garde mon animal en laisse lors de sa promenade et je ramasse ses déjections.
- Je respecte les places de parking et les voies de circulation.
- Je ne laisse pas de véhicules non roulants encombrer les parkings.
- Je ne fais pas de vidange ou de lavage de véhicule sur les espaces communs.

Dans l'ascenseur :

- Je ne laisse pas les enfants de moins de 10 ans utiliser seuls l'ascenseur. Je veille à leur sécurité.
- Je n'immobilise pas les cabines et ne bloque pas l'accès de l'ascenseur aux autres usagers de l'immeuble (même pendant un déménagement).
- Je respecte la propreté des lieux (interdiction d'uriner, cracher ou fumer, ...).

L'accès à ma résidence :

- Je ferme les portes d'accès aux immeubles pour la sécurité de tous.
- L'entrée est interdite à tous quêteurs, vendeurs, représentants, ...
- Je ne donne pas le code d'accès de l'immeuble.

Je respecte le cadre de vie de chacun :

- Je n'utilise pas mon balcon comme un espace de stockage. Je n'y installe pas d'antenne parabole.
- Je veille à la tranquillité de tous en étant attentif aux bruits, de jour comme de nuit.
- Je réalise les travaux dans mon logement pendant les plages horaires autorisées pour ne pas déranger mon voisinage.

Les ordures ménagères :

- Je dépose mes ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Je ne jette aucun déchet par la fenêtre de mon logement (nourriture, détritus, mégot, ...). La rue n'est pas une poubelle.

Consultez le règlement intérieur d'immeuble sur votre espace locataires ou sur www.m2a-habitat.fr

Consultez le règlement intérieur sur votre espace locataire en ligne

Un extrait illustré du règlement intérieur d'immeuble est affiché dans le hall de votre immeuble, mais vous pouvez également consulter la version intégrale sur votre espace locataire en ligne.

Il vous suffit du vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe, puis de vous rendre sur la page d'actualité.

Vous y trouverez un espace téléchargement avec l'ensemble des documents utiles.



> Créez votre compte sur https://locataires.m2a-habitat.fr

JUGEMENT

Un locataire a été condamné pour avoir volontairement mis le feu à son appartement situé dans un immeuble de plusieurs étages. Par ces faits, le locataire a volontairement mis en danger les autres locataires de l'immeuble. m2A Habitat condamne fermement ces actes et renvoie les locataires au Règlement Intérieur de l'Office. Le locataire a été condamné à une peine d'emprisonnement et à payer une somme conséquente pour le préjudice matériel causé à l'Office.

Vos contacts *m2A Habitat*

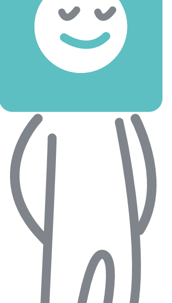
Siège
03.89.36.28.40
accueil.siege@m2a-habitat.fr
20 boulevard de la Marseillaise
68100 Mulhouse

Coteaux
03.89.32.93.40
accueil.coteaux@m2a-habitat.fr
60 rue Albert Camus
68200 Mulhouse

Miroir
03.89.45.84.99
accueil.miroir@m2a-habitat.fr
16 rue St Michel
68100 Mulhouse





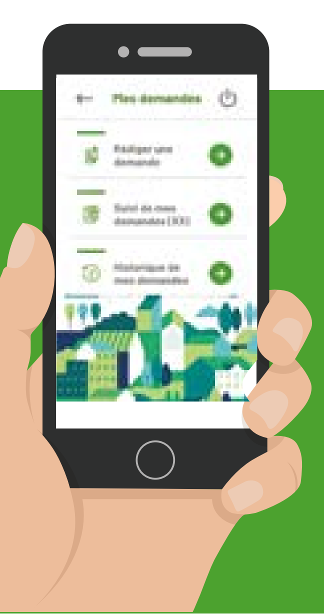





Bourtzwiller
03.89.52.43.32
accueil.bourtzwiller@m2a-habitat.fr
6 rue de Kaysersberg
68200 Mulhouse

Drouot
03.89.65.94.00
accueil.drouot@m2a-habitat.fr
12 rue de Provence
68100 Mulhouse

Wolf
03.89.45.99.10
accueil.wolf@m2a-habitat.fr
26 rue de la Martre
68100 Mulhouse



Connectez-vous 24h/24 *à votre espace locataire*

Contactez nous depuis votre espace locataire :
locataires.m2a-habitat.fr
ou
Téléchargez l'application mobile
« Mon espace locataire »





Photos non contractuelles

Directrice de la publication : Fabienne Zeller, Présidente de m2A Habitat. **Responsable de la rédaction :** Eric Peter, Directeur Général. **Rédaction :** Service Communication. **Mise en page :** Service Communication. **Photos :** m2A Habitat (sauf mention contraire). **Impression :** Imprimerie Lio. **Tirage :** 9 105 exemplaires. **m2A Habitat**, 20, bd de la Marseillaise, 68071 Mulhouse cedex. - Tél.: 03 89 36 28 40. **Le Journal Locataires de m2A Habitat : N° ISSN :** 0985-9667.



membre de

